

Bruxelles, le 10 avril 1990.

BIO(90)99 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

432

Réunion de Commission - 10 avril 1990 :

La Commission a pris aujourd'hui une décision sur la taxe allemande sur les poids lourds (IP 307). Elle a décidé d'envoyer ce 10 avril une lettre de mise en demeure aux autorités allemandes qui auront trois semaines pour y répondre. Elle a aussi entendu M. Dondelinger défendre la stratégie communautaire en matière de programmes audiovisuels pour les années à venir (note P 21 + bio).

Mais l'essentiel de la discussion a porté sur la préparation du Conseil du 28 avril avec la présentation par le Vice-Président Andriessen d'un texte politique sur les relations avec les pays du centre et de l'est de l'Europe, par la mise en place d'un véritable réseau d'accords d'association. Le texte sera envoyé, avec un texte sur les conséquences de l'unification allemande sur la Communauté, aux chefs d'Etat et de gouvernement.

MATERIEL DIFFUSE :

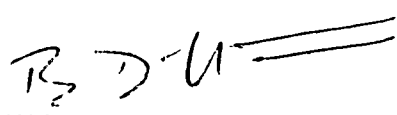
AIDES :

IP 303 Portugal - Sidérurgie (approbation)
IP 308 Belgique - Papier (Intermill)
IP 309 - Voitures (VW) (Investigation)
IP 311 Espagne - Voitures (fermeture procédure)
IP 313 Italie - Sidérurgie (autorisation)

P - 21 Stratégie audiovisuelle

Discours de M. Andriessen à la conférence CSCE à Bonn

Amitiés,



Bruno DETHOMAS.